

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS

EXERCICE 1954

A V I S

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE de PARIS rappelle aux porteurs de ses parts bénéficiaires et de ses parts de fondateur qu'il reçoit et conserve en dépôt dans les caisses de son Siège social ou de ses agences, *à titre entièrement gratuit*, les parts bénéficiaires nominatives et les parts de fondateur nominatives ou au porteur.

Les porteurs de parts bénéficiaires et de parts de fondateur ont le plus grand intérêt à profiter de cette facilité qui leur permet d'encaisser automatiquement, sans frais, leur coupon dont le montant est porté au crédit de leur compte ou tenu à leur disposition.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital : 3 Milliards de Francs

R.C. : Seine N° 50.816 — N° B.F. : 49

RAPPORT

ADRESSÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

A LA COMMISSION DE CONTROLE DES BANQUES

BILANS AU 31 DÉCEMBRE 1954

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

RAPPORTS DE MM. LES COMMISSAIRES

IMPRIMERIE CHAIX — PARIS

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. GAUSSEL (Georges), *Président.*

FARNIER (Charles), *Vice-Président, Directeur Général.*

LAURENT (Charles), *Vice-Président.*

BOISSARD (Henri), *Administrateur.*

DAVEZAC (Henry), —

GONON (Maurice), —

JAMET (Adrien), —

MASSOT (René), —

PERNOT (Alexandre), —

POILAY (Edwin), —

ROLLAND (Jacques), —

VIGUIÉ (René), —

CENSEUR

M. HUGUES (André).

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. LELEU (Raymond).

MARBEAU (François).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

à la commission de contrôle des banques

Conformément à l'article 10 de la loi du 2 décembre 1945, nous avons l'honneur de vous adresser notre bilan arrêté au 31 décembre dernier et le compte de profits et pertes de l'exercice 1954.

Dans l'ensemble, bien que l'année ait débuté sous des auspices incertains, l'activité économique dans le monde s'est accrue. Aucune secousse violente ou imprévue n'en a compromis le progrès : en particulier les risques de conflits internationaux ont paru s'éloigner depuis les accords de Genève sur l'Indochine. La vigilance des gouvernements, le dynamisme des entrepreneurs, l'aspiration commune à l'amélioration des conditions d'existence, ont concouru à ce résultat.

C'est aux États-Unis que l'évolution a été la plus lente à se dessiner et pendant la première moitié de l'année, une tendance générale au ralentissement des affaires y a encore prévalu ; la production industrielle a décliné jusqu'au mois d'août. Elle s'est ensuite redressée vigoureusement, mais sans retrouver les niveaux atteints au milieu de 1953. Le pouvoir d'achat a dû être soutenu par des dégrèvements fiscaux. Les prix à la consommation sont restés stables, marquant même une légère propension à la baisse. Ceux des matières premières ont évolué dans des limites relativement étroites ; seul le marché du caoutchouc s'est distingué par une hausse continue qui s'est accélérée pendant le dernier trimestre et

*

s'explique par les besoins accrus de l'industrie automobile et la réapparition de la Chine parmi les pays acheteurs. Les métaux et notamment le cuivre, ont bénéficié d'une tendance presque constamment favorable. La réduction des ensemencements, réalisée à l'instigation des autorités fédérales, a permis aux cours du coton de progresser modérément, tandis que, pour les autres fibres textiles, la production tendait à dépasser les besoins de la consommation. Les prix des céréales, eux aussi, ne se sont maintenus qu'à la faveur de mesures gouvernementales imposant la diminution des surfaces cultivées. Ceux du café et du cacao ont très largement fluctué et se retrouvent en fin d'année à un niveau légèrement inférieur à celui qu'ils avaient atteint au mois de décembre précédent.

L'Europe occidentale a réalisé des progrès qui lui ont permis d'améliorer sa position dans le monde. En Angleterre, la sidérurgie et l'industrie automobile ont battu leurs records ; les fabrications d'appareils électriques et électroniques sont en plein essor, mais les constructions aéronautiques sont moins favorisées. La consommation des produits courants et les achats de biens d'équipement ménager se sont accrus, stimulés la première par la suppression des restrictions et les seconds par des facilités de crédits peut-être excessives. Les prix ont monté et un risque d'inflation est apparu auquel a été opposée au début de 1955 une hausse du taux de l'escompte. L'expansion se poursuit dans les autres pays et particulièrement en Allemagne où l'industrie lourde se développe. Le marché commun a été étendu aux aciers spéciaux, mais les problèmes les plus importants restent posés devant la Haute Autorité, notamment en matière de transports et de fiscalité ; la prospérité les dissimule aux yeux du public ; leur solution conditionne cependant le succès de l'œuvre entreprise et leur acuité apparaîtrait au moindre fléchissement de l'activité. L'accroissement de la production et la stabilité relative des prix, en faisant renaître la confiance, ont favorisé les transactions commerciales qui s'opèrent de plus en plus sous les mêmes formes qu'avant la guerre. Des marchés à terme recommencent à fonctionner, notamment à Londres pour les céréales, à Liverpool pour le coton. Les restrictions quantitatives à l'importation des marchandises sont progressivement levées sous les auspices de l'Organisation européenne de coopération économique et les mouvements de capitaux dont le contrôle a été assoupli s'opèrent avec de moindres difficultés. Les balances des comptes s'améliorent. Les réserves en or et en dollars ont augmenté et les

gouvernements ont été sollicités de rétablir progressivement la convertibilité de leurs monnaies. Ces symptômes favorables ne tirent pas seulement leur origine de phénomènes stables et permanents, mais proviennent en partie de l'aide américaine dans le domaine économique et militaire. L'équilibre monétaire que l'Europe a retrouvé ne repose donc pas encore sur des bases très solides ; ces dernières seraient renforcées si les États-Unis cessaient de restreindre leurs importations et de réserver leur marché intérieur à leur industrie. Malgré ses variations saisonnières, le chômage a, dans l'ensemble, diminué.

La France n'est pas encore parvenue à résoudre les problèmes de fond dont la solution conditionne un retour à une économie stable et prospère. Mais, sous cette réserve, l'année aura été l'une des meilleures qu'elle ait connues depuis près d'une génération.

Les récoltes ont dans l'ensemble été abondantes. Celle de blé a, sur une superficie ensemencée réduite d'un tiers, battu son record de 1907 ; le rendement global à l'hectare est majoré de moitié environ par rapport à l'avant-guerre. La production de pommes de terre, de lait et de viande continue à augmenter. Il en est de même pour le vin sur le marché duquel l'Algérie fait concurrence à la métropole ; l'offre l'emporte maintenant sur la demande, ce qui a déterminé la constitution de stocks que l'on ne sait comment résorber. Le marché des bois a connu une vive concurrence et des baisses l'ont quelque peu désorganisé. L'abondance devient une source de préoccupations. L'agriculture est obligée de chercher des débouchés à l'étranger ; mais elle ne parvient à exporter certains produits, qu'aidée par des subventions budgétaires. Il faudrait trouver les moyens de diminuer ses prix de revient ; quelques efforts ont été faits dans ce sens, notamment par la détaxation des engrais et du matériel ; un fonds a été créé en vue d'assainir certains marchés et le régime de l'alcool a été réformé pour favoriser la production de sucre. Ce ne sont là toutefois qu'améliorations de détail qui ne remédieront pas aux différences des conditions générales de l'exploitation agricole en France et à l'étranger et qui devraient, en tout cas, s'accompagner d'efforts plus rationnels pour l'orientation des cultures, l'obtention de produits de qualité et leur exportation sur la base de contrats de longue durée.

L'industrie a dans l'ensemble réalisé des progrès plus rapides qu'il n'était prévu. Les objectifs que le gouvernement s'était proposés en élaborant un plan de dix-huit mois ont été atteints bien avant l'expiration du terme fixé. La sidérurgie en particulier a enregistré une reprise qui s'est accentuée à la fin de l'année. Mais c'est dans le secteur de l'énergie que sont survenus, avec la découverte et la mise en exploitation de gisements de gaz et de pétrole, les événements qui retentiront le plus sur l'avenir du pays. La production de l'électricité a continué de s'accroître. La situation des houillères s'est seulement stabilisée, bien que le rendement individuel du mineur ait atteint un nouveau record. Le nombre d'automobiles fabriquées croît d'année en année ; aucune tendance au fléchissement n'apparaît encore dans cette branche. La grosse mécanique, les chantiers navals, la construction électrique, les usines de produits chimiques ont développé leur activité. Une mention spéciale doit être faite de l'industrie électronique dont le progrès s'appuie sur une technique de haute qualité. Celle du bâtiment est en expansion ; les besoins de logement qui sont loin d'être satisfaits ont provoqué une nouvelle et forte augmentation du nombre des permis de construire. La reprise s'est accentuée pour les papiers et cartons.

Ces constatations sont réconfortantes, mais d'autres branches connaissent des difficultés. Dans le secteur de la distribution, trop de fonds de commerce et de points de vente ont été créés depuis la guerre ; leur nombre excède les besoins de la consommation. L'achèvement de la reconstruction industrielle tarit progressivement une source d'activité pour les entreprises de travaux publics dont le chiffre d'affaires diminue. Les textiles et particulièrement le coton doivent faire face à la concurrence déjà ancienne des fibres artificielles ; la situation du marché indochinois va détériorer encore leurs conditions d'exploitation. A l'animation des centres industriels à forte densité humaine, s'oppose la décadence des métiers locaux ruinés par l'exode des populations rurales. La forte productivité des grands complexes modernes tranche avec l'inefficacité de nombreuses affaires aux outillages périmés. A côté de secteurs protégés par des mesures de contingentement où beaucoup d'entreprises, généralement d'importance moyenne, connaissent une activité intense et le plein emploi, des professions périssent.

Une commission officielle d'experts a recherché les causes de la disparité entre les prix français et étrangers qui ne s'est que faiblement

atténuée : elle a conclu aux méfaits d'une politique d'isolement économique qui, depuis vingt-cinq ans, tantôt imposée par les circonstances, tantôt voulue, a laissé subsister, à la faveur de discriminations fiscales, des méthodes surannées de fabrication ou de vente et a mis obstacle à la baisse en instituant des garanties de prix et des facilités de stockage pour des productions inutilement excédentaires. Le gouvernement a invité à se transformer et à se regrouper les entreprises qui faute d'équipements et de débouchés, ne peuvent réduire leurs prix de revient ni faire face à la concurrence étrangère et sont menacées de disparaître. Il a créé à cet effet des fonds semblables à celui qui existait déjà pour l'amélioration de la productivité et destinés à promouvoir la conversion industrielle, la décentralisation et le reclassement de la main-d'œuvre. C'est du même esprit que sont inspirées les mesures d'allègement fiscal prises au cours de l'année. L'institution d'une taxe sur la valeur ajoutée qui se substitue à la taxe à la production doit en particulier faciliter les investissements.

Les exportations, qui, au mois de décembre, ont atteint un chiffre record tant en volume qu'en valeur, ont été stimulées par des subventions, des exonérations fiscales et aussi par les mesures de libération prises par les autres membres de l'Organisation européenne de coopération économique. La France a suivi avec quelque retard l'exemple de ses partenaires. Encore ne l'a-t-elle fait qu'en instituant une taxe spéciale provisoire de compensation dont le taux a d'ailleurs été réduit en fin d'année ; aussi les importations sont-elles demeurées à peu près stables. De ce fait, le déficit global du commerce extérieur a été réduit d'un tiers et les achats et les ventes de produits agricoles se sont pour la première fois équilibrés. L'amélioration de la balance résulte presque uniquement du resserrement des relations avec nos voisins immédiats qui laissent un solde créditeur doublé par rapport à l'année précédente. Dans les comptes de la France à l'Union européenne de paiements, l'insuffisance chronique des recettes a fait place pendant le quatrième trimestre à un excédent. Bien entendu, ce renversement de courant n'a pas effacé les résultats des trois années antérieures ; la position cumulative débitrice a même au total légèrement augmenté d'un mois de décembre à l'autre. Au cours du premier semestre, la réduction du déficit commercial, les commandes dites « off shore » et les dépenses des unités américaines stationnant dans la zone franc ont rétabli l'équi-

libre de la balance des comptes ; grâce aux rentrées supplémentaires de dollars provenant notamment de l'aide militaire pour l'Indochine, le fonds de stabilisation et l'institut d'émission ont augmenté leurs réserves d'or et de devises. Le mouvement paraît avoir continué au cours du second semestre. Le tourisme a procuré plus de satisfaction qu'en 1953.

Des améliorations ont été apportées à la rémunération du travail, les unes par voie réglementaire au moyen d'une prime non hiérarchisée ajoutée au salaire minimum interprofessionnel garanti, les autres par voie conventionnelle à la suite de négociations entre organisations patronales et ouvrières. Comme les prix à la consommation sont restés stables, la population laborieuse a réellement bénéficié de ces relèvements, moins spectaculaires mais plus tangibles que les hausses décidées en période d'inflation. Le chômage total ou partiel a diminué et la durée moyenne hebdomadaire du travail s'est allongée.

La situation des finances publiques a tendu à se redresser ; elle continue cependant d'être préoccupante, non pas tant parce que le budget comporte plus de dépenses que de recettes, mais parce qu'il en est ainsi depuis vingt ans ou davantage et que cet état de choses ne soulève plus que de molles réactions. Il semble que le pays y soit résigné et certains, s'appuyant sur des considérations théoriques dont la valeur n'est peut-être pas absolument démontrée, considèrent même ce phénomène comme naturel et bienfaisant. Cependant les recouvrements, grâce au développement des affaires, ont dépassé les prévisions, mais une fois encore les crédits ouverts ont dû être augmentés en cours d'exécution. Les investissements ne figurent plus au budget ; ils sont imputés à un fonds de reconstruction et d'expansion économique qui fait l'objet d'un compte spécial dans les écritures centrales. La trésorerie qui n'a pas cessé d'être à l'aise a été alimentée par des émissions à court ou à moyen terme. Dans les caisses d'épargne, l'excédent des dépôts sur les retraits apparaît en augmentation par rapport à l'année précédente.

Au 31 décembre, les disponibilités monétaires étaient constituées pour plus de la moitié par les dépôts bancaires qui avaient grandi plus vite que le montant des billets en circulation. Au total, leur progression a suivi un rythme qui épouse d'assez près celui de l'activité industrielle. Elle

s'est accompagnée, non seulement comme l'année précédente, d'un accroissement des crédits aux entreprises, mais aussi, comme on l'a dit, d'une augmentation des avoirs en or et en devises détenus par l'institut d'émission et le fonds de stabilisation des changes. Parmi les crédits figure toutefois une proportion croissante d'opérations à moyen terme mobilisables ou de prêts à la consommation qui ne constituent pas un support idéal pour une émission de monnaie. Les concours apportés par notre profession au Trésor se sont développés et l'État a procédé à des remboursements qui ont réduit le montant des avances de la Banque de France. Celle-ci a ramené son taux d'escompte en deux étapes de 3 1/2 % à 3 % et le Trésor a diminué l'intérêt de ses bons. Le calme a prévalu sur le marché des changes ; les cours ont pratiquement peu varié, avec une nuance de fermeté en faveur du franc français. L'or a fluctué entre des limites étroites ; le lingot se négocie à peu de chose près à la parité internationale et la prime sur les pièces n'a cessé de baisser.

Les banques ont accru leurs ressources et géré aisément leur trésorerie. Elles ont de plus en plus joué le rôle de conseiller financier auprès de clients aux prises avec des problèmes d'adaptation, de reconversion ou de regroupement. Leur vocation traditionnelle à cet égard a été affirmée par le gouvernement qui, souvent, n'apporte le concours des fonds constitués par lui qu'autant qu'elles prennent à leur charge une part du risque. Elles sont ainsi directement associées au travail qui s'effectue lentement en vue d'adapter l'économie nationale à des circonstances nouvelles. Mais elles doivent aussi se préoccuper de gérer prudemment les dépôts qui leur sont confiés et défendre leur crédit en prouvant, par un compte de profits et pertes bénéficiaire, la qualité de leur gestion. La difficulté de leur tâche consiste à concilier ces points de vues opposés.

Nous n'avons pas cessé pour notre part de rechercher l'intérêt commun de nos clients et de notre établissement en nous efforçant de créer entre eux et lui un climat de confiance dont chacun bénéficie. Le volume de nos affaires commerciales s'est sensiblement développé tant à Paris qu'en province grâce à la qualité de nos services et aux efforts que nous avons faits pour étendre le cercle de nos relations et de nos activités. Si le mouvement que nous avait valu le plan Marshall s'éteint maintenant peu à peu, en revanche nous avons participé avec une activité accrue au financement

de la construction immobilière et à celui du commerce extérieur, sans préjudice de nos interventions dans les opérations courantes de notre profession. Mais le prix de revient de nos dépôts s'est élevé en raison de la concurrence qui s'est exercée sur le taux des intérêts créditeurs. Dans le même temps les emplois ont tendu à devenir moins productifs : de nouvelles réductions de conditions ont été appliquées notamment pour la mobilisation des crédits à l'exportation, pour les opérations à moyen terme réescomptables au Crédit national, à la Caisse des dépôts et consignations ou au Crédit foncier de France et pour celles qui sont montées sur le plan professionnel sous les auspices de la Caisse nationale des marchés et avec son aval. Dans cette branche de notre exploitation la progression des profits est donc moindre que celle du volume des affaires. A cette première caractéristique de l'exercice 1954, il faut en ajouter une seconde : la nécessité de renforcer la surveillance de nos risques, de manière à limiter en temps utile ceux qui tendraient à devenir excessifs, en raison de difficultés propres, soit à un secteur déterminé de l'activité nationale, soit à certaines structures n'ayant pas fait l'objet des adaptations nécessaires.

Notre établissement a accentué cette année son effort de publicité en organisant dans divers départements une campagne dont l'ampleur dépassait le cadre habituel de sa propagande. Dans les régions du nord, de l'ouest et du sud-est, choisies spécialement en raison de l'importance de leurs centres industriels et commerciaux, comme de la densité de leurs populations agricoles et ouvrières, une action combinée de tracts, d'affiches et de démarches a été menée pour faire mieux connaître l'intérêt des comptes en banque. Les premiers résultats obtenus ont prouvé l'efficacité de cette méthode.

Sur le marché financier, les détenteurs de capitaux ont repris confiance. La bourse a connu une prospérité exceptionnelle. On peut en donner différentes explications. D'abord plusieurs années de stabilité monétaire ont permis à l'épargne de reconstituer des capitaux qu'elle cherche maintenant à investir, alors que simultanément les rapatriements d'Indochine et même d'Afrique du nord se sont accélérés et que le marché de l'or a perdu tout attrait. Ensuite les plus-values spectaculaires réalisées par les actions de certaines sociétés ont attiré l'attention sur le marché financier et lui ont amené une clientèle qui s'en était détournée ou qui même ne s'y était encore jamais intéressée. Cette redécouverte de la bourse a provoqué un

afflux d'ordres tant au comptant qu'à terme et une envolée des cours, à vrai dire très différente d'un compartiment à l'autre, mais particulièrement nette pour les pétroles, les automobiles, les produits chimiques et les grands magasins : de ce fait les taux de rendement de certains titres à large marché sont devenus très faibles. D'un mois de décembre à l'autre, les obligations ont haussé. La réglementation des changes a été assouplie et permet certains arbitrages entre les principales places ; entraînées par New-York, les valeurs étrangères accusent des plus values, moins importantes toutefois que celles des actions françaises.

Le climat boursier a favorisé les opérations de crédit à long terme. L'évolution amorcée au cours des années précédentes s'est poursuivie, aidée par la réduction de la durée et l'indexation de nombreuses émissions nouvelles d'obligations. Les augmentations de capital en espèces qui représentent au total des sommes plus élevées que l'an dernier ont été souscrites sans difficultés ; le ministre des finances et des affaires économiques n'exige plus, même lorsqu'elles dépassent 100 millions, qu'elles soient soumises à son autorisation préalable.

Notre compartiment des affaires financières a bénéficié de cette conjoncture propice en mettant son expérience au service des collectivités publiques ou privées désireuses de se procurer des capitaux. Nous avons ainsi contribué à placer pour le compte du Trésor des certificats d'investissement assortis d'avantages fiscaux en matière de surtaxe progressive et nous avons prêté notre concours à deux reprises au Crédit foncier de France et au Crédit national qui restent l'un et l'autre fidèles à la formule traditionnelle de l'emprunt à lots, ainsi qu'à l'Électricité de France, à la Société nationale des chemins de fer français et aux Charbonnages de France qui ont recouru à une indexation sur les prix. Nous avons aidé de nombreuses sociétés à procéder à des émissions dans le public.

Les recettes que nous avons tirées des opérations sur titres marquent pour la première fois depuis la guerre un redressement par rapport aux années précédentes. Grâce aux regroupements opérés depuis la constitution de la Société interprofessionnelle pour la compensation des valeurs mobilières (SICOVAM), l'essor des transactions boursières et le développement des placements et des émissions ont rendu de l'intérêt à ce compartiment cependant encore déficitaire.

Nous n'avons pas relâché notre effort de simplification des rouages de nos agences et services. Nous avons allégé nos sièges de province de tâches administratives qui s'effectuaient souvent au détriment de l'exploitation proprement dite et des contacts avec la clientèle. Nous centralisons les travaux qui se prêtent à des traitements de masse et le rendement a été amélioré. Cette concentration a été rendue possible et même encouragée par le développement du machinisme : le matériel électronique le plus moderne permet maintenant d'effectuer des arrêtés et des décomptes avec une rapidité et une sécurité dont l'homme ne saurait approcher. Nous avons réalisé de nouvelles économies de personnel au siège social dont les effectifs se sont réduits de près de mille agents en cinq ans environ.

La reconstruction de nos sièges détruits se poursuit et nous avons inauguré les locaux neufs dans lesquels sont installés maintenant ceux d'Abbeville, Elbeuf, Évreux, Orléans, Saint-Lô et La Tremblade. A Paris nous avons entièrement modernisé le hall de notre succursale et, comme en province, amélioré de nombreuses installations tant à l'administration centrale que dans les agences.

En Tunisie, les campagnes de céréales et d'huiles ont été satisfaisantes, mais les affaires ont été ralenties par la situation politique. Après les incidents du premier semestre, l'incertitude qui a prévalu sur le sort des négociations actuellement conclues a entraîné une diminution des transactions jusqu'à la fin de l'année.

A Madagascar, où les coûts de production restent élevés, les exportations de riz, de café et de graphite ont été contrariées par la baisse des cours sur les marchés mondiaux. Malgré les mesures prises pour encourager la culture, le sisal n'a trouvé d'acheteurs à l'étranger qu'à des taux peu rémunérateurs. La balance commerciale est déficitaire. La diminution des affaires a réduit le pouvoir d'achat intérieur et les stocks de produits destinés à la consommation restent élevés. Nos agences ont néanmoins obtenu des résultats positifs. Nous avons installé nos sièges de Tuléar, Mananjary et Farafangana dans leurs nouveaux locaux et mis à la disposition de notre personnel un bloc de logements à Tananarive ainsi qu'une villa à Diégo-Suarez.

Notre département des relations étrangères a prêté son concours au financement des échanges extérieurs avec la plupart des pays du monde. Favorisés par le rétablissement de la confiance, les règlements par simple transfert se sont accrus au détriment des ouvertures de crédits documentaires. Nos bulletins destinés à l'attention des exportateurs ont conservé la faveur des intéressés.

A Londres, le fonctionnement du marché monétaire a été stimulé par la liberté rendue aux transactions sur l'or et par les simplifications apportées au contrôle des changes ; les virements sont désormais libres entre comptes étrangers ouverts à des personnes ne résidant ni dans la zone sterling, ni dans la zone dollar. Ces mesures n'ont pas empêché que des offres de livres pèsent en fin d'année sur les cours du change qui marquaient une tendance à la baisse. Notre agence a continué à jouer son rôle traditionnel en gérant la trésorerie en livres de notre établissement et spécialement de nos groupes installés dans la zone sterling. Elle a en outre contribué à financer des importations françaises de matières premières et a participé à des opérations de commerce international. Le taux des remplois sur la place a baissé et a entraîné une réduction des profits.

L'Égypte a conclu avec le Royaume-Uni un accord qui met fin aux litiges pendants entre les deux pays. Elle a bénéficié d'une situation économique favorable. L'activité industrielle, notamment dans les secteurs du textile, du sucre et du ciment, s'est développée. L'augmentation des récoltes a été particulièrement sensible pour le riz et, si elle a été moindre pour le blé, elle a néanmoins permis de ramener à un volume infime les importations de cette céréale. Aussi le déficit de la balance commerciale a-t-il été réduit de près de moitié, tandis que, pour la première fois, la balance des comptes se traduisait par un excédent. Bien des problèmes restent cependant posés. L'application de la loi agraire demandera beaucoup de temps. Le marché du coton n'a pas encore retrouvé son équilibre ; les prix des catégories inférieures restent trop élevés par rapport à ceux d'autres pays vers lesquels les acheteurs traditionnels ont maintenant tendance à se tourner. D'une façon générale la production agricole et industrielle demeure insuffisante eu égard à l'accroissement continu de la population. Pour parer à cette situation, le gouvernement a élaboré un programme de grands travaux ; nous avons pris une part active à l'étude des problèmes que pose son finan-

cement. Nos agences d'Alexandrie, du Caire et de Port-Saïd ont eu une activité satisfaisante. Elles ont prêté leur concours aux exportateurs de coton à destination de la France, ainsi que de l'Italie et de l'Inde. En liaison avec nos services spécialisés de Paris, elles ont apporté leur appui aux maisons françaises intéressées par les adjudications du gouvernement égyptien autour desquelles les grands pays industriels se font une âpre concurrence.

Deux années consécutives de conditions météorologiques exceptionnellement favorables, la réalisation de grands travaux d'irrigation ont permis d'améliorer sensiblement la production agricole de l'Inde, particulièrement en grains et en coton, de réduire les importations de matières alimentaires et de faire apparaître pour la seconde fois un excédent de la balance des paiements. L'industrie s'est dans l'ensemble développée, mais assez inégalement d'un secteur à l'autre. Le manque de techniciens et d'équipements a retardé l'exécution du premier plan quinquennal; le gouvernement en prépare dès maintenant un second en vue de développer l'équipement du pays et d'assurer la subsistance d'une population toujours croissante. Il recherche les moyens financiers d'en assurer l'exécution. Nos deux sièges de l'Inde ont obtenu des résultats intéressants. Ils interviennent principalement dans les opérations de commerce extérieur : à Bombay, importations de coton, de produits chimiques, d'articles divers, exportations de cotonnades, de déchets de coton et d'oléagineux; à Calcutta, exportations de thé et surtout de produits manufacturés du jute. Ils apportent leur concours aux industriels français désireux de soumissionner aux adjudications publiques. Nous avons acquis, sur les deux places, des logements pour notre personnel.

Depuis la guerre, l'Australie a essayé de s'équiper et de développer sa production industrielle, mais ses prix de revient sont trop élevés pour qu'elle puisse affronter avec succès la concurrence internationale sur les marchés étrangers. Une population restreinte et une main-d'œuvre insuffisante, des débouchés extérieurs qui sont encore à conquérir et ne peuvent être que lointains, rendent difficile la recherche d'un équilibre entre l'industrie et l'agriculture. Celle-ci reste l'armature de l'économie australienne avec la laine, la viande et le blé. Nos agences de Sydney et de Melbourne ont contribué à financer les exportations de laines notamment vers la France, la Belgique et l'Italie. Leur connaissance du marché australien leur a permis

de rendre des services appréciés aux sociétés françaises qui s'intéressent aux grands travaux.

La Belgique a joui d'une situation économique prospère. La construction immobilière, l'industrie métallurgique et les verreries ont été particulièrement actives. Mais les taux de chômage ont baissé et les augmentations de salaires ont chargé nos frais généraux en sorte que, malgré ses efforts pour développer sa clientèle, notre siège de Bruxelles n'a pas réussi à améliorer les résultats de son exploitation.

La French American Banking Corporation continue à participer activement au financement des achats de la France aux États-Unis. Elle donne aux importateurs une aide constante pour la mise au point de ces opérations.

Notre personnel nous a apporté un concours intelligent et dévoué dont nous lui sommes reconnaissant. Au siège social, le Comité d'entreprise et dans chaque groupe d'agences les Comités d'établissement se réunissent régulièrement. La gestion des œuvres sociales a été appréciée des intéressés, ainsi qu'en témoigne, en particulier, le succès croissant des colonies de vacances qui ont battu leur record précédent en accueillant 898 enfants, parisiens ou provinciaux. Conformément à des décisions de l'Association professionnelle des banques et à un accord réalisé en commission nationale de conciliation le 26 novembre 1954, notre personnel a bénéficié de plusieurs augmentations de salaires auxquelles se sont ajoutées à titre bénévole certaines mesures en faveur des cadres ainsi qu'une majoration de l'indemnité dite du treizième mois et une prime de bilan. Notre service d'aide au logement a accordé de nombreux prêts aux agents désireux d'emprunter pour faire construire des maisons individuelles ou pour souscrire des appartements dans des immeubles en co-propriété.

Le bilan qui est analysé par nos commissaires a été établi avec toute la prudence qui est dans nos traditions. Toutes les créances reconnues douteuses, les acquisitions d'immeubles, les dépenses d'aménagement de notre siège social et de nos agences, les achats et installations de matériel ont été amortis.

D'autre part, il fait état de la révision à laquelle nous avons procédé en bénéficiant des mesures fiscales de l'ordonnance du 15 août 1945 et des lois qui l'ont modifiée.

Cette révision concerne certains éléments de notre portefeuille-titres qui ont été partiellement réévalués et les avoirs en devises représentant la dotation de nos agences à l'étranger. Elle a permis de dégager une plus-value de 1.631.876.924 francs qui a été portée, en franchise de l'impôt sur les sociétés, au crédit d'un compte « Réserve spéciale de réévaluation » compris dans les « Crédoiteurs divers ». Après réévaluation notre Portefeuille-titres figure au bilan pour une somme qui reste sensiblement inférieure à sa valeur de réalisation.

Notre trésorerie n'a pas cessé d'être parfaitement liquide.

Compte tenu des frais généraux et des charges de toutes natures, amortissements et dotations aux comptes de provision, notre compte de profits et pertes se traduit par un solde créditeur de 236.419.959 francs. Ce solde comprend la totalité des résultats obtenus tant par nos sièges de France, de Tunisie et de Madagascar, que par nos agences installées dans des pays étrangers : Angleterre, Australie, Belgique, Égypte, Inde et Monaco.

Conformément à l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par la loi du 17 mai 1946, il y a lieu de considérer comme charge d'exploitation une somme de 47.810.598 francs qui correspond à une répartition de 67 fr. 59 au profit de chacune des 707.362 parts bénéficiaires non amorties.

En vertu du dernier alinéa de l'article 26 de nos statuts, nous vous proposons d'attribuer :

— aux parts bénéficiaires, en supplément du minimum d'intérêt garanti, une répartition de 107 fr. 41 par part, pour en porter le total à 175 francs bruts, ce qui représente.....	75.977.750
— aux actions transférées à l'État : 107 fr. 41 bruts sur 800.000 actions	Fr. 85.928.000
— au Conseil d'administration.....	Fr. 3.000.000

Les droits des parts de fondateur ont été calculés selon les stipulations des articles 40 et 41 des anciens statuts visés au premier paragraphe de l'article 26 des nouveaux statuts ; un dividende de 95 fr. 98 reviendra à chacune des 15.076 parts restant en circulation et cette répartition absorbera un montant de 1.446.994 francs.

Il restera un reliquat disponible de 22.256.615 francs, qui s'ajoutera au solde du report à nouveau des exercices antérieurs lequel passera de 118.029.298 francs à 140.285.913 francs.

* * *

Conformément à la résolution que vous avez adoptée le 28 mars 1955, nous vous proposons :

1° De transférer des provisions s'élevant à 1.200 millions de francs aux « Réserves » qui, compte tenu de la partie de la réserve spéciale de réévaluation utilisée pour réaliser l'opération faisant l'objet du paragraphe 2 ci-après, soit 1.400 millions de francs, s'élèveront ainsi à 3.100 millions de francs.

2° De porter le capital de 400 millions de francs, son montant actuel, à 3 milliards de francs, au moyen de l'incorporation au capital de la somme de 2.600 millions de francs prélevée sur les réserves, savoir :

Primes d'émission	Fr. 345.200.000
Réserve spéciale de réévaluation	1.400.000.000
Autres réserves	854.800.000

Après ces prélèvements, le poste « Réserves » figurerait au bilan pour 500 millions de francs.

Cette opération serait réalisée par l'élévation de 500 francs à 3.750 francs de la valeur nominale des 800.000 actions détenues par l'Etat.

3° Les porteurs de parts de fondateur conserveraient l'intégralité des droits qu'ils tiennent des articles 40, 41 et 44 des anciens statuts auxquels renvoie l'article 26 des statuts actuels. Leur droit aux dividendes annuels resterait donc calculé tel qu'il existe actuellement en fonction d'un capital de 400 millions de francs. Au cas de liquidation, le boni à partager entre les

actions et les parts serait déterminé par le reliquat subsistant après remboursement d'un capital de 400 millions de francs, augmenté des réserves appartenant aux seuls actionnaires et prélèvement au profit des parts de la portion de réserve correspondant à leur attribution statutaire non distribuée lors de la présente capitalisation.

Corrélativement, nous vous proposons de modifier comme suit les articles 4 et 26 de nos statuts :

ARTICLE 4, premier alinéa :

« Le capital est fixé à 3 milliards de francs, il est représenté par 800.000 actions de 3.750 francs nominal, qui sont la propriété de l'Etat en vertu de la loi du 2 décembre 1945. »

Le reste de l'article sans changement.

ARTICLE 26. — Premier alinéa :

« Sous réserve des droits à exercer par les porteurs de parts de fondateur conformément aux articles 40, 41 et 44 des anciens statuts et compte tenu de la résolution prise par la commission de contrôle des banques le 8 juin 1955 à la suite de l'augmentation du capital, élevé de 400 millions à 3 milliards de francs, le compte de Profits et Pertes est établi par inscription : »

Le reste de l'article sans changement.

Les mandats de MM. Georges GAUSSEL, Charles LAURENT, Edwin POILAY et René VIGUIÉ, administrateurs, ont été renouvelés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1954

MESSIEURS,

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1954, nous avons l'honneur de rendre compte de l'exécution de notre mandat de commissaires aux comptes, mandat qui nous a été renouvelé par arrêté de M. le Ministre des Finances et des Affaires économiques en date du 1^{er} août 1952 (*J. O.*, 7-8-1952).

Le bilan au 31 décembre 1954, établi conformément aux prescriptions de la Commission de Contrôle des Banques, présente un total

de	Fr.	267.254.160.430
contre, en 1953		<u>223.698.515.945</u>
soit une augmentation de	Fr.	<u>43.555.644.485</u>

Cette augmentation de plus de 43 milliards provient essentiellement du développement de l'exploitation car l'accroissement dégagé par le poste « Titres » du fait de la réévaluation de certains de ses éléments, augmentée de la compensation entre les entrées et sorties de titres en 1954, ne représente au total que 1.256.175.294 francs.

Le compte Pertes et Profits qui, comme précédemment et conformément aux dispositions de l'article 8 du décret du 31 août 1937, fait apparaître les diverses provenances des bénéfices de l'exercice, accuse cette année, à son crédit, avant l'inscription du solde reporté des exercices précédents,

un solde bénéficiaire de	Fr.	236.419.959
contre, en 1953		<u>218.996.089</u>

Il ressort donc, pour 1954, une augmentation

de	Fr.	<u>17.423.870</u>
----------	-----	-------------------

Les provenances de la somme de 236.419.959 francs sont ainsi exprimées dans le compte Pertes et Profits, compte tenu des charges, amortissements et provisions :

Exploitation	Fr.	157.949.967
Portefeuille-titres et participations.....		66.504.608
Immeubles		11.965.384
comme ci-dessus	Fr.	<u>236.419.959</u>

Le résultat net de la branche « Exploitation » est en diminution de 21.594.046 francs, laquelle s'explique par l'aggravation des charges qui n'a été compensée qu'en partie par l'augmentation des produits, celle-ci ayant été contrariée par les abaissements successifs du taux d'escompte et certains aménagements de tarifs.

Comme par le passé, des abattements normaux ont été pratiqués sur les créances litigieuses et des provisions nécessaires ont été constituées.

Suivant les principes observés pour les exercices antérieurs, les rubriques « Portefeuille-titres » et « Immeubles » n'ont supporté aucune quote part de frais généraux. Elles présentent, par rapport à 1953, un excédent de 34.934.178 francs pour la première et de 4.083.738 francs pour la seconde.

Les 842.098 parts bénéficiaires, dont l'origine a été commentée dans notre rapport sur le bilan de 1946, se sont trouvées ramenées, après le rachat du 1^{er} janvier 1954, au nombre de 707.362.

Ces parts bénéficiaires, conformément à la loi du 2 décembre 1945 modifiée par celle du 17 mai 1946, ont droit chacune à une répartition fixée par le Conseil, qui ne peut être inférieure au dividende distribué à l'action pour l'exercice 1944, ou à 3 % de 2.253 francs, montant de sa valeur de rachat. Ce minimum brut de 67 fr. 59 est garanti par l'État et, considéré comme charge d'exploitation, s'inscrit en 1954 pour 47.810.598 francs. L'amortissement des parts bénéficiaires devant se faire en cinquante ans, à raison de 16.842 titres par an, le montant de la somme globale à répartir diminuera donc d'un cinquantième chaque année. La neuvième tranche a été amortie le 1^{er} janvier 1955. Elle est représentée par les titres portant les

numéros 189.001 à 201.782 et 218.625 à 222.684 désignés par le tirage au sort effectué le 16 novembre 1954. Les parts bénéficiaires se trouvent ainsi ramenées au nombre de 690.520 à dater du 1^{er} janvier 1955.

Le projet de répartition comporte au profit des parts bénéficiaires une attribution supplémentaire de 107 fr. 41 afin de porter à 175 francs la somme brute à leur revenir au titre de l'exercice 1954.

Les parts de fondateur en circulation s'élèvent toujours à 15.076, nombre dont l'origine a été expliquée dans notre rapport sur l'exercice 1946.

Les droits de ces parts de fondateur résultent des anciens statuts et sont rappelés par l'article 26 des nouveaux statuts établis suivant la décision du 29 mai 1947 de la Commission de Contrôle des Banques. Le projet de répartition alloue à chacune de ces parts une somme brute de 95 fr. 98 dont le net a été arrondi à 79 francs.

Il comporte également une attribution aux actions transférées à l'État et une répartition au Conseil d'administration.

Le reliquat de 22.256.615 francs portera le Report à nouveau de 118.029.298 francs à 140.285.913 francs.

Pour compléter les explications qui précèdent, nous indiquons ci-dessous les mouvements des différents postes du bilan et éventuellement leurs particularités.

A l'Actif :

Le poste « Caisse, Trésor public, Banques d'émission » figure pour 15.461.731.595 francs au lieu de 12.609.174.180 francs. Le poste « Banques et Correspondants » ressort à 23.096.817.099 francs, accusant une augmentation de 1.587.451.733 francs.

C'est également une augmentation qui se dégage du poste « Portefeuille-effets » qui passe de 140.068.468.863 francs à 171.979.019.491 francs. Le réescompte a été calculé en tenant compte des taux en vigueur et suivant les mêmes principes que l'an dernier.

Le compte « Coupons » présente aussi une augmentation en s'élevant de 306.957.984 francs à 490.343.108 francs.

Les « Comptes courants » débiteurs sont, à 33.263.779.482 francs, en accroissement de 2.790.175.571 francs.

L'ensemble des « Avances garanties » passe à 9.920.470.013 francs et les « Avances et débiteurs divers » à 3.085.467.048 francs, accusant une augmentation respective de 917.724.503 francs et de 431.746.943 francs.

Les « Débiteurs par acceptations » qui ont leur exacte contrepartie au Passif dans le poste « Acceptations à payer » s'élèvent à 7.941.653.282 francs, accusant l'un et l'autre une augmentation de 1.408.771.146 francs.

Le poste « Titres » est porté à 1.326.197.340 francs, en augmentation de 1.256.175.294 francs. Celle-ci a été commentée au début du présent rapport.

Les « Comptes d'ordre et divers » débiteurs s'élèvent à 643.681.972 francs en augmentation de 217.106.128 francs.

Le poste « Immeubles et mobilier » demeure au montant de l'an dernier, soit 45 millions de francs après amortissement des acquisitions de l'année.

Au Passif :

Les « Comptes de chèques » s'accroissent de 10.118.989.013 francs et sont portés à 75.565.376.895 francs. Les « Comptes courants », en augmentation de 7.746.615.557 francs, s'inscrivent pour 90.863.613.241 francs. Les « Banques et Correspondants » passent, de leur côté, de 20.622.029.067 francs à 30.474.512.397 francs. Les « Comptes exigibles après encaissement » s'élèvent à 16.857.510.444 francs.

Les « Créiteurs divers » forment un total de 23.500.340.092 francs soit, par rapport à l'an dernier, une augmentation de 4.485.545.728 francs provenant en partie de la création de la réserve spéciale de réévaluation constituée par la nouvelle estimation donnée à certains titres du portefeuille. Par suite de l'incorporation de la plus-value de réévaluation des dotations

en devises des agences à l'étranger cette réserve figure dans les créiteurs divers pour 1.631.876.924 francs.

Les « Comptes d'ordre et divers » créiteurs sont, à 5.000.277.818 francs en accroissement de 417.287.552 francs.

Les « Dividendes restant à payer » représentent 4.134.461 francs et l'on relève une augmentation de 4.420.298.022 francs sur le poste « Bons et Comptes à échéance fixe ».

Le poste « Réserves » ne varie pas, à 500 millions, le Capital demeurant également inchangé à 400 millions. Le rapport du Conseil d'administration expose le projet d'augmentation du capital à soumettre à la Commission de Contrôle des Banques.

Hors-bilan, les « Engagements par cautions et avals » et les « Ouvertures de crédits confirmés » forment un total de plus de 70 milliards, en augmentation globale d'un peu plus de 3 milliards ; par contre les « Effets escomptés circulant sous endos » sont en diminution de plus de 2 milliards et demi.

Nous avons déjà commenté au début de ce rapport les diverses rubriques du compte « Pertes et Profits ».

Le détail de la répartition proposée figure dans le rapport du Conseil.

Nous avons, comme précédemment, procédé à des contrôles périodiques et, en ce qui concerne l'exercice 1954, les inventaires, le bilan et le compte Pertes et Profits ont fait l'objet par nous des pointages et des vérifications habituels.

En terminant, nous déclarons pouvoir attester la concordance de la comptabilité avec les comptes présentés.

Paris, le 13 avril 1955.

Les Commissaires aux comptes :

R. LELEU,
F. MARBEAU.

RAPPORT SPÉCIAL
DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Article 40 de la loi du 24 juillet 1867)

EXERCICE 1954

Au regard des dispositions réglementaires concernant les articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867, les renseignements que nous croyons devoir fournir sont les suivants :

Les opérations traitées avec une société ou entreprise dont un administrateur du C.N.E.P. est propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, nous ont été régulièrement notifiées. Elles ont pour objet l'octroi de facilités de caisse, de crédit sous diverses formes ou de cautions. Elles ont toutes le caractère d'opérations d'une banque avec sa clientèle. Elles ont été réalisées aux conditions habituelles et ne sont donc mentionnées ici qu'autant que de besoin.

Nous ajouterons qu'au cours de cet exercice il a été consenti à des membres du Personnel soixante-dix-huit nouveaux crédits non assortis de la garantie prévue par le décret du 28 mai 1946.

Paris, le 13 avril 1955.

Les Commissaires aux comptes :

R. LELEU,
F. MARBEAU.

BILAN AU

31 DÉCEMBRE 1954

avant répartition			
ACTIF		PASSIF	
CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION..... Fr.	15.461.731.595	COMPTES DE CHÈQUES Fr.	75.565.376.895
BANQUES ET CORRESPONDANTS.....	23.096.817.099	COMPTES COURANTS	90.863.613.241
PORTEFUILLE-EFFETS	171.979.019.491	BANQUES ET CORRESPONDANTS	30.474.512.397
COUPONS	490.343.108	COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT	16.857.510.444
COMPTES COURANTS	33.263.779.482	CRÉDITEURS DIVERS	23.500.340.092
AVANCES GARANTIES.....	9.920.470.013	ACCEPTATIONS A PAYER	7.941.653.282
AVANCES ET DÉBITEURS DIVERS	3.085.467.048	DIVIDENDES RESTANT A PAYER.....	4.134.461
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS.....	7.941.653.282	BONS ET COMPTES A ÉCHÉANCE FIXE...	15.792.292.543
TITRES	1.326.197.340	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.....	5.000.277.818
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	643.681.972	RÉSERVES	500.000.000
IMMEUBLES ET MOBILIER	45.000.000	CAPITAL	400.000.000
		REPORT A NOUVEAU	118.029.293
		BÉNÉFICES DE L'EXERCICE	236.419.959
TOTAL Fr.	267.254.160.430	TOTAL.....Fr.	267.254.160.430

après répartition			
ACTIF		PASSIF	
CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION Fr.	15.461.731.595	COMPTES DE CHÈQUES Fr.	75.565.376.895
BANQUES ET CORRESPONDANTS	23.096.817.099	COMPTES COURANTS	90.863.613.241
PORTEFUILLE-EFFETS	171.979.019.491	BANQUES ET CORRESPONDANTS	30.474.512.397
COUPONS	490.343.108	COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT.	16.857.510.444
COMPTES COURANTS.....	33.263.779.482	CRÉDITEURS DIVERS	23.503.340.092
AVANCES GARANTIES.....	9.920.470.013	ACCEPTATIONS A PAYER.....	7.941.653.282
AVANCES ET DÉBITEURS DIVERS.....	3.085.467.048	DIVIDENDES RESTANT A PAYER.....	215.297.805
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS.....	7.941.653.282	BONS ET COMPTES A ÉCHÉANCE FIXE...	15.792.292.543
TITRES	1.326.197.340	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.....	5.000.277.818
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.....	643.681.972	RÉSERVES	500.000.000
IMMEUBLES ET MOBILIER	45.000.000	CAPITAL	400.000.000*
		REPORT A NOUVEAU.....	140.285.913
TOTAL..... Fr.	267.254.160.430	TOTAL Fr.	267.254.160.430

HORS-BILAN

ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS..... Fr.	42.732.662.846
EFFETS ESCOMPTÉS CIRCULANT SOUS NOTRE ENDOS .	63.079.662.413
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS.....	27.768.127.806

HORS-BILAN

ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS..... Fr.	42.732.662.846
EFFETS ESCOMPTÉS CIRCULANT SOUS NOTRE ENDOS .	63.079.662.413
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS.....	27.768.127.806

* A la suite de l'augmentation de capital décidée le 8 juin 1955 par la Commission de contrôle des banques, ce poste a été porté à Fr. 3.000.000.000, le poste « Créditeurs divers » se trouvant en contrepartie diminué de Fr. 2.600.000.000.

COMPTE DE PROFITS ET

DÉBIT

ATTRIBUTION AUX PARTS BÉNÉFICIAIRES :	
a) Intérêt de 3 %, soit : Fr. 67,39 sur 707.362 parts bénéficiaires non amorties (considéré comme charge d'exploitation, en vertu de l'art. 8 de la loi du 2 décembre 1945)	47.810.598
b) Attribution supplémentaire Fr. 107,41 par part	75.977.752
Au total : Fr. 175 » sur 707.362 parts bénéficiaires	123.788.350
ATTRIBUTION AUX ACTIONS TRANSFÉRÉES A L'ÉTAT :	
Fr. 107,41 sur 800.000 actions	85.928.000
ATTRIBUTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3.000.000
ATTRIBUTION AUX PARTS DE FONDATEUR, conformément aux statuts, soit Fr. 95,98 sur 15.076 parts de fondateur restant en circulation	1.446.994
REPORT A NOUVEAU	22.256.615
	Fr. 236.419.959

REPORT A

MONTANT REPORTE A NOUVEAU	Fr. 140.285.913
	Fr. 140.285.913

PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1954

CRÉDIT

BÉNÉFICES DE L'EXERCICE, compte tenu des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS :	
— EXPLOITATION	Fr. 157.949.967
— PORTEFEUILLE-TITRES ET PARTICIPATIONS	66 504.608
— IMMEUBLES	41 965.384
	Fr. 236.419.959

NOUVEAU

SOLDE CRÉDITEUR AU 31 DÉCEMBRE 1954	Fr. 118.029.298
REPORT DE L'EXERCICE 1954	22.256.615
	Fr. 140.285.913

RÉSOLUTIONS

adoptées par la Commission de contrôle des banques
en sa séance du 8 juin 1955.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La Commission de contrôle des banques, conformément aux propositions du Conseil d'administration et après avoir pris connaissance des rapports des commissaires :

Approuve les comptes de l'exercice 1954 arrêtés au 31 décembre 1954 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés, ces comptes comportant la création d'une « Réserve spéciale de réévaluation » s'élevant à 1.631.876.924 francs, comprise dans les « Créiteurs divers ».

Fixe à 175 francs par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives du Comptoir National d'Escompte de Paris, par application de l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 mai 1946, et à 95 fr. 98 par part le dividende revenant aux parts de fondateur, conformément aux statuts d'origine du Comptoir National d'Escompte de Paris.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts du Comptoir National d'Escompte de Paris :

L'attribution aux actions du Comptoir National d'Escompte de Paris transférées à l'État d'une somme totale de 85.928.000 francs.

Le versement au Conseil d'administration d'une somme de 3 millions de francs à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 mai 1946.

RÉSOLUTIONS

concernant les modalités d'augmentation du capital,
la modification des statuts et les droits des parts de fondateur.

Conformément aux propositions que lui a soumises le Conseil d'administration du Comptoir National d'Escompte de Paris à la suite de l'approbation de principe donnée le 28 mars 1955, la Commission de contrôle des banques décide :

1° De transférer des provisions s'élevant à 1.200 millions de francs aux « Réserves » qui, compte tenu de la partie de la réserve spéciale de réévaluation utilisée pour réaliser l'opération faisant l'objet du paragraphe 2° ci-après, soit 1.400 millions de francs, s'élèveront ainsi à 3.100 millions de francs ;

2° De porter le capital de 400 millions de francs, son montant actuel, à 3 milliards de francs, au moyen de l'incorporation au capital de la somme de 2.600 millions de francs prélevée sur les réserves, savoir :

Prime d'émission.....Fr.	345.200.000
Réserve spéciale de réévaluation	1.400.000.000
Autres réserves	854.800.000

Après ces prélèvements, le poste « Réserves » figurera au bilan pour 500 millions de francs.

La Commission prend acte de ce que l'augmentation de capital du Comptoir National d'Escompte de Paris est réalisée par l'élévation de 500 francs à 3.750 francs de la valeur nominale des 800.000 actions actuellement existantes.

3° Les porteurs de parts de fondateur du Comptoir National d'Escompte de Paris conserveront l'intégralité des droits qu'ils tiennent des statuts.

a) Leur droit aux dividendes annuels restera calculé tel qu'il existe actuellement en fonction d'un capital de 400 millions de francs ;

b) En cas de liquidation, le boni à partager entre les actions et les parts sera déterminé par le reliquat subsistant après remboursement du capital de 400 millions de francs, augmenté des réserves appartenant aux seuls actionnaires, et prélèvement au profit exclusif des parts de la portion de réserves correspondant à leur attribution statutaire non distribuée lors de la présente capitalisation.

La Commission approuve l'ensemble de ces opérations qui prennent effet du jour de la présente résolution.

Comme conséquence de ces décisions les articles 4 et 26 des statuts du C.N.E.P. sont modifiés comme suit :

ART. 4. — Premier alinéa.

« Le capital est fixé à 3 milliards de francs ; il est représenté par 800.000 actions de 3.750 francs nominal, qui sont la propriété de l'État en vertu de la loi du 2 décembre 1945. »

Le reste de l'article sans changement.

ART. 26. — Premier alinéa.

« Sous réserve des droits à exercer par les porteurs de parts de fondateur conformément aux articles 40, 41 et 44 des anciens statuts et compte tenu de la résolution prise par la Commission de contrôle des banques le 8 juin 1955 à la suite de l'augmentation du capital, élevé de 400 millions à 3 milliards de francs, le compte de profits et pertes est établi par inscription : »

Le reste de l'article sans changement.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ADMINISTRATION CENTRALE : 14, rue Bergère

• SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA

AGENCES DANS PARIS :

- | | | | | |
|--|--|--|--------------------------------------|---|
| • A. 147, Bd St-Germain. | H. 2, Rue du Quatre-Septembre. | S. 2 bis, Av. des Gobelins. | AB. 39, Rue de Ménilmontant. | AL. 93, Av. de Villiers. |
| B. 55, Rue de Rivoli. | J. 80-82, Bd Magenta. | T. 2, Bd de Courcelles. | AC. 14, Rue Bergère. | AN. 96, Av. Victor-Hugo. |
| C. 23, Bd Diderot (G. de Lyon). | L. 86, Rue de Clichy. | U. 49, Av. des Champs-Élysées. | AD. 25, Bd Barbès. | AP. 1, Pl. Gambetta. |
| D. 2, Rue Rambuteau. | M. 87, Av. Kléber. | V. 90, Avenue du Général-Leclerc. | AE. 44, R. La Fayette. | AR. 2, R. P. Semart (square Montholon). |
| E. 16, Rue Turbigo. | N. 35, Av. Mac-Mahon. | W. 75, Rue St-Lazare (Pl. de la Trinité). | AF. 199, Bd Voltaire. | AT. 12, Bd Raspail. |
| F. 15, Place de la République. | O. 71, Boulevard Montparnasse. | X. 40, R. du Commerce. | AG. 2, Chaussée de la Muette. | AV. 168, R. de Belleville. |
| G. 2, Rue de Flandre, et Bureau aux Abattoirs de la Villette. | P. 2, Boulevard Beaumarchais, (pl. de la Bastille). | Y. 113, Fg St-Honoré. | AH. 47 bis, Avenue Bosquet. | AY. 46, Rue Etienne-Marcel et 27, rue du Louvre. |
| | R. 53, Bd Saint-Michel. | Z. 2, Pl. St-Augustin. | AJ. 50, Rue d'Auteuil. | BA. 6, Av. Friedland. |

AGENCES EN BANLIEUE :

- | | | | | |
|--|--|--|---|--|
| Asnières.
Aubervilliers.
Bourget (Le).
Charenton.
*Chaville.
Clichy-la-Garenne. | Colombes.
• Elisabethville-sur-Seine.
• Enghien-les-Bains.
Ermont.
*Garches. | Levallois-Perret.
Livy-Gargan.
• Mantes-la-Jolie.
*Marines.
Montreuil-sous-Bois.
Montrouge. | • Neuilly-sur-Seine.
Noisy-le-Sec.
• Pontoise.
Rosny-sous-Bois.
Saint-Denis.
• St-Germain-en-Laye. | *Sarcelles.
*Taverny.
• Versailles.
Vésinet (Le).
Vincennes. |
|--|--|--|---|--|

AGENCES A L'ÉTRANGER ET DANS L'UNION FRANÇAISE :

- | | | | | |
|---|--|--|---|---|
| • LONDRES
• BRUXELLES
• MONTE-CARLO
• ALEXANDRIE
• LE CAIRE | • PORT-SAID
• BOMBAY
• CALCUTTA
• MELBOURNE
• SYDNEY | DIÉGO-SUAREZ
FARAFANGANA
FÉNÉRIVE
FIANARANTSOA
MAJUNGA | MANAKARA
MANANJARY
MOROMBÉ
MORONDAVA
TAMATAVE | • TANANARIVE (1)
• TULEAR
• TUNIS
• BIZERTE
• SOUSSE — SFAX |
|---|--|--|---|---|

REPRÉSENTANT : En Argentine, M. A. BECQUEREL, *Reconquista*, 165, BUENOS-AIRES

(*) Agences ayant un service de coffres-forts en location.

(*) Agences fonctionnant périodiquement.

(1) Agence principale : place Colbert. — Bureau : 13, av. de la Libération.

AGENCES EN FRANCE :

- | | | | | |
|--|--|--|--|--|
| • Abbeville.
• Agen.
• Aire-sur-l'Adour.
• Aix-en-Othe.
• Aix-en-Provence.
• Aix-les-Bains.
• Albi.
• Alençon.
• Alès.
• Allasac.
• Amiens.
• Ancenis.
• Angers.
• Angoulême.
• Annecy.
• Annonay.
• Antibes.
• Apt.
• Ardentes.
• Argenton - sur-Creuse.
• Arles.
• Armentières.
• Arneke.
• Arras.
• Aubagne.
• Aubigné.
• Auch.
• Aurillac.
• Autun.
• Auxerre.
• Availles-Limouzine.
• Avignon.
• Bagnols-sur-Cèze.
• Bandol.
• Barbezieux.
• Baugé.
• Bayonne.
• Beaucaire.
• Beaucourt.
• Beaufort-en-Vallée.
• Beaumont - de - Lomagne.
• Beaumont-sur-Sarthe.
• Beaune.
• Beaupréau.
• Beauvais.
• Belfort.
• Bellac.
• Belvèze-du-Razès.
• Bénévent-l'Abbaye.
• Bergerac.
• Besançon.
• Béthune.
• Beuzeville.
• Béziers.
• Bize.
• Blois.
• Bolbec.
• Bonnétable.
• Bordeaux.
• Bordeaux-Chartrons.
• Bordeaux-Victor-Hugo.
• Bordeaux-Capucins.
• Bordeaux-Nouveaux-Abattoirs.
• Boulogne-sur-Mer.
• Boulou (Le).
• Bourboule (La).
• Bourcefranc.
• Bourg.
• Bourges.
• Bourgueil.
• Boussac.
• Branne.
• Brantôme.
• Brassac.
• Brest.
• Bricquebec.
• Brienne-le-Château.
• Brioude.
• Brive.
• Bruyères.
• Buxières-les-Mines.
• Cadillac-sur-Garonne.
• Caen.
• Cagnes-sur-Mer.
• Cahors.
• Calais.
• Cambrai. | • Cancale.
• Cannes.
• Capetang.
• Carcassonne.
• Carmaux.
• Carpentras.
• Castastel-les-Corbières.
• Castelnaudary.
• Castillon-s-Dordogne.
• Castres.
• Caussade.
• Cavaillon.
• Celles-sur-Belle.
• Cergy-la-Tour.
• Céret.
• Chabonais.
• Chablis.
• Chalonnes-sur-Loire.
• Châlons-sur-Marne.
• Chalons-sur-Saône.
• Chambéry.
• Chambon-Feugerolles.
• Charleville.
• Chartres.
• Château-d'Oléron.
• Châteaugiron.
• Châteauneuf-sur-Sarthe.
• Châteaurenard.
• Châteaurox.
• Châtelguyon.
• Châtelleraut.
• Châtillon-en-Bazois.
• Châtillon-sur-Seine.
• Chaumes-en-Brie.
• Chauny.
• Chef-Boutonne.
• Chemillé.
• Cherbouurg.
• Cholet.
• Cirey.
• Clermont-de-l'Oise.
• Clermont-Ferrand.
• Clermont-l'Hérault.
• Clisson.
• Cognac.
• Combronde.
• Compiègne.
• Concarneau.
• Condé-sur-Noireau.
• Confolens.
• Conlie.
• Connerré.
• Contres.
• Corbeil.
• Cosne-sur-Loire.
• Couhé-Vérac.
• Coulonges-sur-l'Autize.
• Cour-Cheverny.
• Coutances.
• Couterne.
• Coutras.
• Cozes.
• Cuers.
• Culan.
• Dammartin-en-Goële.
• Dax.
• Deauville.
• Dieppe.
• Dijon.
• Diou.
• Dôle.
• Dorat (Le).
• Douai.
• Dreux.
• Dunkerque.
• Ebreuil.
• Elbeuf.
• Epervain.
• Epervain.
• Epinal.
• Ernée.
• Esbly.
• Étables.
• Evian-les-Bains.
• Evreux.
• Excideuil.
• Eymet.
• Eysines.
• Falaise. | • Ferté-Bernard (La).
• Ferté-Macé (La).
• Firminy.
• Fliers-de-l'Orne.
• Fleurance.
• Fontainebleau.
• Fontenay-le-Comte.
• Fresnay-sur-Sarthe.
• Frontignan.
• Ganges.
• Gannat.
• Génillé.
• Givors.
• Gonnevill-la-Mallet.
• Gourdon.
• Grand-Lucé (Le).
• Graulhet.
• Grenoble.
• Guerche-de-Bretagne (La).
• Guerche-sur-l'Aubois (La).
• Guignes-Rabutrin.
• Guitres.
• Hasparren.
• Havre (Le).
• Hazebrouck.
• Hennebont.
• Honfleur.
• Hyères.
• Isle-en-Jourdain (L').
• Isle-Jourdain (L').
• Issoire.
• Issoudun.
• Jarnac.
• Lacaune.
• Langeais.
• Lannemezan.
• Laon.
• Lautrec.
• Laval.
• Lavandou (Le).
• Lencloutré.
• Lens.
• Lesparre.
• Levroux.
• Lezay.
• Lézignan-Corbières.
• Libourne.
• Lignac.
• Lille.
• Lillebonne.
• Limoges.
• Limoux.
• Lisieux.
• Livron.
• Loches.
• Lons-le-Saunier.
• Lorient.
• Lorignac.
• Lude (Le).
• Lunéville.
• Lusignan.
• Lussac-les-Châteaux.
• Luzy.
• Lyon.
• Lyon-Brotteaux.
• Lyon-Charpennes.
• Lyon-Croix-Rousse.
• Lyon-Guillotière.
• Lyon-La Fayette.
• Lyon-Perrache.
• Lyon-Villeurbanne.
• Mâcon.
• Magnac-Laval.
• Mans (Le).
• Marmande.
• Marseille.
• Marseille-République.
• Massiac.
• Maubeuge.
• Mauléon-Soulé.
• Mauzé-sur-le-Mignon.
• Mayenne.
• Mayet.
• Mazamet.
• Meaux.
• Mehun-sur-Yèvre.
• Melun.
• Merville. | • Mesle-sur-Sarthe.
• Metz.
• Meung-sur-Loire.
• Millau.
• Mirebeau-en-Poitou.
• Monsegur.
• Montauban.
• Montbard.
• Montbéliard.
• Montbrison.
• Mont-de-Marsan.
• Mont-Dore (Le).
• Montélimar.
• Montgeron.
• Monthureux-s-Saône.
• Montluçon.
• Montmédy.
• Montpellier.
• Moulins.
• Mouy.
• Mulhouse.
• Murat.
• Nancy.
• Nantes.
• Narbonne.
• Navarrenx.
• Nay.
• Neuville-de-Poitou.
• Nevers.
• Nice.
• Nîmes.
• Niort.
• Nogent-sur-Seine.
• Nomeny.
• Nontron.
• Ollioules.
• Olonzac.
• Oloron-Sainte-Marie.
• Onzain.
• Orange.
• Orléans.
• Ormes (Les).
• Ouzouer-le-Marché.
• Paimbœuf.
• Patay.
• Pau.
• Paulhaguet.
• Périgueux.
• Péronne.
• Perpignan.
• Pieux (Les).
• Pignans.
• Plouay.
• Poitiers.
• Poix.
• Poligny.
• Pons.
• Pont-à-Mousson.
• Pont-Saint-Esprit.
• Pont-Ste-Maxence.
• Pornic.
• Pornichet.
• Port-Vendres.
• Pré-en-Pail.
• Prémery.
• Puylaurens.
• Quimper.
• Reims.
• Remiremont.
• Renaison.
• Rennes.
• Réole (La).
• Riom.
• Rive-de-Gier.
• Roanne.
• Roche-Bernard (La).
• Rochechouart.
• Rochefort-sur-Mer.
• Roche-la-Molière.
• Rochelle (La).
• Rocrol.
• Rodez.
• Romans.
• Romilly-sur-Seine.
• Roquefort-s.-Soulzon.
• Roquemaure.
• Roubaix.
• Rouen.
• Rouen-Saint-Sever.
• Rumilly.
• St-Amand-les-Eaux.
• Saint-Antoine.
• Saint-Astier.
• Saint-Brieuc. | • Saint-Chamond.
• Saint-Claude.
• St-Didier-en-Velay.
• Saint-Etienne.
• St-Etienne-Bellevue.
• St-Etienne-de-Montluc.
• Saint-Gaultier.
• Ste-Geneviève-des-Bois.
• Saint-Geniès.
• St-Hippolyte-du-Fort.
• Saint-Jean-d'Angély.
• Saint-Junien.
• Saint-Lô.
• Saint-Malo.
• Saint-Nazaire.
• Saint-Omer.
• St-Pierre-des-Nids.
• St-Pierre-d'Oléron.
• St-Pierre-Eglise.
• St-Rambert-s.-Loire.
• Saint-Quentin.
• Saint-Saulge.
• St-Savin-s-Gartempe.
• St-Servan-sur-Mer.
• St-Sever-s.-l'Adour.
• Sainte-Sigolène.
• Saint-Yorre.
• Saïntes.
• Sallanches.
• Salon.
• Samatan.
• Saulieu.
• Saumur.
• Scionzier.
• Sedan.
• Sées.
• Segré.
• Sens.
• Sérémainge.
• Sète.
• Seurre.
• Sillé-le-Guillaume.
• Soissons.
• Solliès-Pont.
• Sorques.
• Sourdeval-la-Barre.
• Soustons.
• Souterraine (La).
• Strasbourg.
• Sury-le-Comtal.
• Suze (La).
• Talaudière (La).
• Tarbes.
• Tardets.
• Tartas.
• Tassy-sur-Vire.
• Thouarcé.
• Tinchebray.
• Toulon.
• Toulouse.
• Tourcoing.
• Tours.
• Tremblade (La).
• Trouville.
• Troyes.
• Vaas.
• Val-André-Pléneuf.
• Valence.
• Valence-d'Agen.
• Valenciennes.
• Vallauris.
• Vannes.
• Vernon.
• Vernoux.
• Vichy.
• Vic-sur-Cère.
• Vic-sur-Seille.
• Vienne.
• Vierzon.
• Vigan (Le).
• Vihières.
• Villaines-la-Juhel.
• Villefort.
• Villefranche-s-Saône.
• Villeneuve-sur-Lot.
• Villers-Bocage.
• Vire.
• Vitré.
• Voiron.
• Voreppe.
• Voves. |
|--|--|--|--|--|

(*) Agences ayant un service de coffres-forts en location.

(*) Agences fonctionnant périodiquement.